Image not found or type unknown

Regroupement familial

Par **Mercie**, le **16/01/2024** à **15:00**

Bonjour,

Je ne suis plus en contact avec le papa de mes enfants, le tribunal de grande instance du cameroun m'a donné l autorité parentale totale sur les enfants. Dois je toujours demander au papa de signer l autorisation pour que les enfants viennent en France ???

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés